

28 mai 1872

estimaient qu'il était bon d'exporter leurs produits aux États-Unis en franchise de droits. Il est plus important, cependant, de s'implanter sur un marché non producteur pour pouvoir ainsi procéder à des échanges de produits de base différents. Je ne vois pas l'avantage qu'il y aurait d'exporter nos biens agricoles dans un pays qui produit plus qu'il ne consomme. Les États-Unis ont toujours exporté leur farine : pourquoi alors envoyer de la farine canadienne aux États-Unis? Il se peut qu'ils ne veuillent pas exporter les mêmes denrées qu'ils obtiennent de nous, mais les Américains ne consomment qu'une partie de ce qu'ils produisent et exportent le reste. Ainsi, nos biens étaient acheminés vers les États-Unis, étaient transportés par les voies et chemins de fer américains et distribués à l'étranger par des navires américains. Ainsi, ce sont les États-Unis qui ont profité de ces échanges aux termes du Traité de Réciprocité. Je crois que l'annulation du traité a davantage lésé les Américains que les Canadiens et que nous avons appris à ne dépendre que de nous-mêmes. Je ne crois pas qu'il soit bon de signer immédiatement un nouveau traité de réciprocité car nous ne sommes toujours pas assez indépendants des États-Unis en matière commerciale. D'autres points me viennent à l'esprit mais comme les autres, j'estime que cette question a déjà été suffisamment évoquée au Parlement et dans la presse; mais à propos de la position prise par sir John A. Macdonald, lorsque quelqu'un accepte de négocier un traité, il n'est responsable qu'envers l'autorité qui l'a nommé. Toute cette responsabilité repose sur les épaules du ministre britannique et le commissaire devait tout simplement agir en fonction des instructions qui lui avaient été données et il ne doit rendre de comptes à personne d'autre. Je crois que nous nous devons, pour le bien du pays qui nous a accordé sa protection sans compter, de faire quelques sacrifices au cas où ce pays nous le demanderait.

L'hon. M. DICKEY : Il est impossible d'évoquer ce Traité, dont la ratification est proposée par ce bill, sans évoquer la gravité du sujet. Au cours des douze derniers mois, ce Traité a fait l'objet de délibérations soutenues par les chefs de file des deux pays les plus importants au monde, par la presse un peu partout et par les militants de la paix dans chaque pays civilisé. Il est inutile de discuter longuement des avantages comparatifs des dispositions du Traité, et pourtant le Sénat ne peut accepter ou rejeter une mesure aussi importante sans en délibérer. À cet égard, je suis entièrement d'accord avec mon collègue de gauche (M. Letellier de St-Just), bien que je ne m'associe pas aux raisons qui le poussent à s'opposer à ce Traité. Il estime que les intérêts canadiens ont été troqués en faveur de l'*Alabama*. Mais si mon collègue avait lu la correspondance échangée, il aurait constaté que le ministre britannique ne cherchait qu'à renvoyer la question des pêches et autres questions touchant le Canada et que c'est le secrétaire d'État américain qui a proposé que les revendications de l'*Alabama* soient incluses dans ce renvoi.

Et d'ailleurs, si la question de l'*Alabama* avait dégénéré en guerre, qui en aurait avant tout souffert si ce n'est le peuple canadien? (*Bravo!*) Je n'irai pas jusqu'à dire que le Traité, du

point de vue des intérêts anglais ou de ceux de la Puissance, est un traité équitable, mais il compte à tout de même deux considérations importantes qu'il ne faut pas perdre de vue. La première est que tout traité négocié par les plénipotentiaires américains n'entre en vigueur que lorsqu'il a été ratifié par une majorité des deux tiers du Sénat américain. La deuxième est que les émissaires britanniques avaient reçu des instructions très contraignantes, et personne à Washington n'ignorait qu'ils devaient avant tout rentrer au pays avec en poche un traité d'une sorte ou d'une autre. Vous savez par ailleurs que les Anglais sont très directs, et d'une franchise véritablement proverbiale; il n'est donc pas surprenant que l'autre partie, en l'occurrence plus rusée, ait su en profiter. J'ai d'ailleurs été, à ce sujet, frappé par quelque chose d'assez curieux : alors que la proposition de M. Fish des questions à régler est tout à fait claire puisqu'il parle de « toutes les questions qui, malheureusement, font obstacle à l'établissement d'une amitié entière et durable entre nos deux nations », son gouvernement aurait dû protester de ce qu'il n'y était absolument pas question des Fenians, alors que d'un autre côté, la clause concernant le règlement des pertes causées par l'*Alabama* et d'autres navires a depuis été interprétée comme incluant d'autres indemnités connexes dont il n'est pas fait mention dans le Traité (*Bravo!*). Le mot célèbre de Talleyrand selon lequel « le langage a été inventé pour masquer les pensées des hommes » ne s'applique plus depuis longtemps à la diplomatie européenne. Les négociations qui ont abouti au Traité de Vienne se sont traînées pendant plusieurs années, alors que la Conférence de Washington a accouché de cet important Traité en quelques semaines. En l'occurrence, cette franchise à laquelle je faisais allusion confinait à l'indiscrétion. C'est ainsi que beaucoup de choses furent tenues pour acquises, tandis qu'on laissait dans l'ombre des réclamations indirectes dont a résulté depuis beaucoup d'amertume. Il est fort regrettable qu'on s'en soit remis à la capacité de compréhension des intéressés, et que l'on n'ait pas prévenu toute ambiguïté possible en utilisant un langage clair. Fort heureusement, nous voyons maintenant le bord argenté de ce nuage qui depuis trois mois faisait peser sa menace sur nos deux pays. C'eût été en effet un triste spectacle, sur terre et au ciel, que l'échec de cette première tentative de régler nos différends en ayant recours à l'arbitrage international. Nous nous devons, dans l'intérêt de la paix et de la civilisation, d'applaudir à la possibilité d'une issue heureuse, grâce à laquelle l'harmonie et la bonne volonté prévaudront dans les relations des deux grandes puissances d'Europe et d'Amérique (*Bravo!*). Pour revenir à la Conférence de Washington, j'ai toute raison de penser que, n'eussent été les qualités, le tact et la fermeté de sir John A. Macdonald, le Canada s'en serait encore plus mal sorti (*Bravo!*). Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter aux procès-verbaux du Conseil privé du 28 juillet dernier, où sont exprimés de façon tout à fait remarquable les sentiments du Canada, et où sont exposées avec force les objections que l'on peut faire valoir à l'encontre de cette mesure. Il est notamment fortement question, et à juste titre, des demandes de réparation consécutives aux incursions des Fenians. Je n'ai pas besoin de